

# Schéma départemental de l'enfance et de la famille

2023 > 2027



# Chef de file de la protection de l'enfance, le Département pilote le schéma départemental de l'enfance et de la famille. Il a été construit avec les acteurs de l'enfance pour être au plus près des réalités et des besoins des familles aubois. Il part d'un constat :

## Des tendances démographiques

marquées par un vieillissement de la population et une baisse continue de la natalité (environ 2 900 naissances par an)

## Une offre d'accueil

des jeunes enfants en régression et en mutation : 5 600 places chez 1 500 assistantes maternelles, 1 240 places au sein de 37 établissements d'accueil du jeune enfant

Un contexte socio-économique révélant des **facteurs de fragilités auprès des jeunes et des familles : 30% des jeunes de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté**

## Une structure

**de population jeune** similaire à celle constatée au niveau national : 92 200 jeunes âgés de 0 à 24 ans, soit près de 30% de la population

Un contexte départemental marqué par **un nombre élevé d'informations préoccupantes : 1 600 en 2022**

**Des mesures ASE\* plus importantes** qu'au niveau national et marquées par une stabilisation des placements en dehors du domicile parental

25% des jeunes suivis présentant **une double vulnérabilité** (ASE et handicap)

**Une hausse continue des dépenses enfance-famille :** le schéma est doté de 42,5 millions d'euros

\*ASE : Aide sociale à l'enfance



# Ce schéma s'inscrit dans le cadre législatif et les différentes stratégies nationales pour l'enfance et la famille.

La stratégie de prévention et de la lutte contre la pauvreté



Le cadre légal et réglementaire



Schéma  
départemental  
de l'enfance  
et de la famille  
2023-2027



La stratégie des  
1 000 premiers jours  
de l'enfant



La stratégie nationale  
de prévention et de  
protection de l'enfance

# Prolonger les travaux engagés et porteurs d'innovation

## Schéma 2012-2016

- › Développer les actions de prévention
- › Soutenir l'exercice de la parentalité
- › Prendre mieux en compte l'intérêt de l'enfant
- › Décloisonner, innover, adapter les réponses en fonction des situations
- › Promouvoir la citoyenneté et les droits des usagers
- › Développer l'observatoire départemental

## Groupe de travail participatif et partenarial

- › La prise en charge des enfants de handicap
- › Renforcement de l'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des adolescents et jeunes adultes confiés
- › Mise en oeuvre des mesures administratives de protection de l'enfance
- › Adoption et statuts des enfants
- › Mise en oeuvre du Projet pour l'enfant au sein du Département

## 5 lettres de missions 2021-2022

- › La prise en charge des enfants en situation de handicap
- › L'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- › Adoption et statuts des enfants
- › Mise en oeuvre des mesures administratives
- › Le suivi du parcours du jeune avec la mise en place du Projet pour l'enfant

## Des réalisations effectives et validées en 2023

- › Le Projet pour l'enfant
- › Le guide des actes usuels et non usuels
- › La mise en place de la CESSEC (Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés)
- › Le renforcement des mesures administratives
- › Mise en place de la procédure du Contrat jeune majeur
- › Renforcement du partenariat avec la mise en place de rencontres interprofessionnelles

# 5 orientations stratégiques structurent le schéma

Prévenir et repérer  
**les situations de fragilité**



Promouvoir **la qualité et la cohérence**  
du parcours des enfants



Adapter **l'offre d'accueil aux besoins des enfants** et de leurs familles



Accompagner **l'évolution des pratiques** professionnelles



Renforcer le pilotage de **la politique de protection de l'enfance**



# 5 orientations - 13 axes 26 fiches actions

● Actions menées de 2023 à 2025

● Actions menées de 2025 à 2027

## Orientation 1

### Prévenir et repérer les situations de fragilité



#### Axe 1

#### Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles

- Fiche 1 > Définir les modalités d'intervention de la PMI (Protection maternelle et infantile)
- Fiche 2 > Renforcer les capacités de la PMI à toucher des publics diversifiés en lien avec la stratégie des 1 000 premiers jours

#### Axe 2

#### Développer les actions de prévention en faveur des enfants et de leurs familles

- Fiche 3 > Renforcer le travail en réseau et accompagner l'évolution de la prévention spécialisée
- Fiche 4 > Mieux protéger les enfants dans les situations de violences conjugales

#### Axe 3

#### Soutenir les actions de prévention liées à la santé

- Fiche 5 > Accompagner la santé et l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle des enfants et des adolescents
- Fiche 6 > Encourager la mise en oeuvre d'actions autour de l'activité physique et de l'alimentation afin de sensibiliser les enfants et les adolescents à l'hygiène de vie et prévenir les pathologies (diabète, surpoids...)

## Orientation 2

### Promouvoir la qualité et la cohérence du parcours des enfants



#### Axe 1

#### Garantir la cohérence et la continuité de parcours des enfants et des adolescents

- Fiche 7 > Accompagner la mise en oeuvre du Projet pour l'enfant
- Fiche 8 > Assurer une réponse concertée et coordonnée pour les jeunes à situation complexe

#### Axe 2

#### Favoriser l'autonomie des jeunes

- Fiche 9 > Poursuivre l'amélioration de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes confiés
- Fiche 10 > Initier et formaliser l'insertion professionnelle
- Fiche 11 > Garantir l'accès à la scolarisation pour tous, participer à la lutte contre le décrochage scolaire et mettre en place l'obligation de formation pour les plus de 16 ans

#### Axe 3

#### Faciliter l'accès aux soins des enfants et des adolescents

- Fiche 12 > Faciliter l'accès des enfants confiés aux soins en santé mentale
- Fiche 13 > Organiser le suivi de la santé des enfants confiés

## Orientation 3

### Adapter l'offre d'accueil aux besoins des enfants et de leurs familles



#### Axe 1 Améliorer la prise en charge de publics spécifiques à travers des dispositifs adaptés

- **Fiche 14** > Optimiser la prise en charge des enfants en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance et du médico-social
- **Fiche 15** > Redéfinir l'offre d'accueil dédiée aux mineurs non accompagnés
- **Fiche 16** > Proposer un accompagnement adapté aux mineurs en prise avec des problématiques sexuelles (victimes et/ou auteurs de violence sexuelle, prostitution)

#### Axe 2 Revisiter l'offre de service

- **Fiche 17** > Adapter l'offre d'accueil dans les établissements aux différents profils des enfants et réguler les orientations dans le cadre d'une commission départementale
- **Fiche 18** > Diversifier et adapter les mesures d'accompagnement renforcé en amont et en aval des mesures de placement

#### Axe 3 Renforcer le dispositif d'accueil familial

- **Fiche 19** > Etayer l'accompagnement des assistants familiaux pour garantir la continuité de l'accueil des enfants confiés et prévenir les réorientations
- **Fiche 20** > Poursuivre la dynamique de recrutement des assistants familiaux

## Orientation 4

### Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles



#### Axe 1 Soutenir la dynamique de formation

- **Fiche 21** > Développer la formation interinstitutionnelle des professionnels (évaluation des situations, attachement, communication non violente, repères éthologiques)
- **Fiche 22** > Renforcer la participation des enfants et des familles dans le cadre des accompagnements en prévention et en protection de l'enfance

#### Axe 2 Inciter les professionnels à reconsidérer la place des enfants et des familles

- **Fiche 23** > Renforcer la participation des enfants et des familles dans le cadre des accompagnements en prévention et en protection de l'enfance
- **Fiche 24** > Adapter le statut juridique au projet de vie de l'enfant et développer des modes d'accueil alternatif (parrainage, tiers digne bénévole)

## Orientation 5

### Renforcer le pilotage de la politique publique de protection de l'enfance



#### Axe 1 Développer les dynamiques transversales

- **Fiche 25** > Articuler le schéma départemental de la protection de l'enfance avec les autres schémas en s'appuyant sur la création d'un observatoire social départemental

#### Axe 2 Mettre en synergie des actions partenariales

- **Fiche 26** > Expérimenter la mise en oeuvre du comité départemental de protection de l'enfance en articulation avec l'ODPE (Observatoire départemental de la protection de l'enfance)





**A** vos  
côtés

---

**Département de l'Aube**  
**Pôle des solidarités**  
Direction Enfance-Famille  
Cité administrative des Vassaules  
CS 50 770  
10 026 Troyes Cedex

**Tél. :** 03 25 42 48 51  
enfancefamille@aube.fr

---

**aube.fr**  
in f X y @aubedepartement